

COMMENT ACCÉDER AUX FILIÈRES PARAMÉDICALES ?

La réforme du premier cycle des études de santé a aussi eu un impact sur l'entrée dans les Instituts de Formation Paramédicale (la masso-kinésithérapie, l'ergothérapie, la psychomotricité, la pédicure-podologie). Il est possible d'accéder aux études dans ces filières après une année d'études supérieures à l'université. A l'UVSQ, cet accès dépend des conventions passées avec les instituts de Formation.

Février 2022

A l'UVSQ, pour l'année universitaire 2021/2022, trois voies d'accès aux études de paramédicales sont possibles

**1) La validation de la première année de Licence Sciences pour la Santé –
Parcours Rééducation-Réadaptation de l'UFR SIMONE VEIL-Santé**

Pour y accéder, vous choisissez sur Parcoursup (entre janvier et mars 2022) la licence

avec Accès Santé - Sciences pour la Santé – Parcours Rééducation Réadaptation (LAS2R)

- » Si vous validez votre 1^{re} année de licence, vous serez classés et choisirez parmi les places proposées dans chacune des filières paramédicales, vous intégrerez alors l'institut de la formation choisie.
- » Si vous ne validez pas votre 1^{re} année de licence, vous ne pourrez pas être classés et intégrés un institut mais vous pourrez redoubler cette 1^{re} année ou vous réorienter vers d'autres études supérieures via Parcoursup.

2) Un parcours spécifique "accès santé" (PASS) avec option disciplinaire

Pour y accéder, vous choisissez sur Parcoursup, le parcours spécifique santé (PASS) à l'UVSQ avec uniquement l'option sciences pour la santé « rééducation-réadaptation ».

- » Si vous validez votre 1^{re} année en PASS, vous pourrez candidater dans une ou plusieurs filières paramédicales mais également dans les autres études de santé qui vous intéressent (maïeutique, médecine, odontologie ou pharmacie).
- » Si vous ne validez pas votre 1^{re} année en PASS, mais vous obtenez 60 ECTS vous ne pourrez pas être classés et intégrés un institut mais vous pourrez intégrer une L2 pour à nouveau candidater et tenter votre seconde chance.
- » Si vous ne validez pas les 60 ECTS du PASS à l'UVSQ, vous n'accéderez pas aux études paramédicales, ni en L2. Vous devez, si vous souhaitez poursuivre vers d'autres études supérieures, vous réorienter via Parcoursup. **(Attention d'anticiper cela en vous inscrivant pour faire de nouveaux choix au cours de l'année)**

3) La validation de la première année de Licence Portail Chimie-Biologie (CB) de l'UFR des Sciences

Pour y accéder, vous choisissez sur Parcoursup, le Portail Chimie-Biologie ou le Portail Chimie-Biologie-Accès Santé.

- » Si vous validez votre 1^{re} année de licence du portail CB, vous pourrez candidater uniquement en kinésithérapie. Si vous n'êtes pas admis en kinésithérapie, vous pourrez alors poursuivre en 2^e année de licence.
- » Si vous ne validez pas votre 1^{re} année de licence du portail CB, vous ne pourrez pas candidater en kinésithérapie mais vous pourrez redoubler cette 1^{re} année ou vous réorienter vers d'autres études supérieures via Parcoursup.

Pour information, l'UVSQ a conventionné :

Avec les IFMK (INSTITUT DE FORMATION EN MASSO-KINESITHERAPIE) suivants :

- » IFMK SAINT MICHEL : 68 Rue du Commerce, 75015 Paris - <https://www.ifmk.fr/>
- » IFMK CEERRF 93 : 36 Rue Pinel - 93200 Saint-Denis - <https://ceerrf.fr/>
- » IFMK ASSAS : 4-6 villa Thoreton - 75015 Paris (Site à Montigny le Bretonneux : 2 boulevard Vauban - 78180 Montigny-Le-Bretonneux) - <https://www.ecoledassas.com/>
- » IFMK CHIMM : 1 rue du Fort – 78250 Meulan-en-Yvelines - <https://www.chimm.fr/>

Avec les IFE (INSTITUT DE FORMATION EN ERGOTHERAPIE) suivants :

- » IFE ASSAS : Domaine du Mérantais - 78114 Magny-les-Hameaux - <https://www.ecoledassas.com/>
- » IFE CHIMM : 1 rue du Fort – 78250 Meulan-en-Yvelines - <https://www.chimm.fr/>

Avec l'IFP (INSTITUT DE FORMATION EN PSYCHOMOTRICITE) suivant :

- » IFP CHIMM : 1 rue du Fort – 78250 Meulan-en-Yvelines - <https://www.chimm.fr/>

Avec l'IFPP (INSTITUT DE FORMATION EN PEDICURE- PODOLOGIE) suivant :

- » IFPP ASSAS : 4-6 villa Thoreton - 75015 Paris - <https://www.ecoledassas.com/>